HAL
open science

La France rurale a enfin un ministre, Stéphane Bern !

Gérard-François Dumont

To cite this version:

Gérard-François Dumont. La France rurale a enfin un ministre, Stéphane Bern !. Population et avenir, 2018, 739, pp.3. 10.3917/popav.739.0003 . hal-01969636

HAL Id: hal-01969636

https://hal.science/hal-01969636v1

Submitted on 4 Jan 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La France rurale a enfin un ministre, Stéphane Bern !

Les lecteurs de *Population & Avenir* vont se demander si notre revue ne tombe pas dans la tendance consistant à diffuser des fausses nouvelles (*fake news*). L'animateur français de radio et présentateur de télévision Stéphane Bern aurait-il pu véritablement être nommé ministre de la République française, ce qui serait surprenant si l'on se rappelle ses convictions royalistes, et avec le portefeuille de la France rurale, question qui n'a guère fait l'objet d'un portefeuille ministériel spécifique[1].

par Gérard-François **Dumont**

Effectivement, Stéphane Bern n'a pas été nommé au gouvernement. Mais le président de la République Emmanuel Macron lui a confiée une mission, en septembre 2017, pour établir une liste des monuments et des bâtiments en péril et identifier les trésors méconnus du patrimoine français. Cela a conduit à une des rares décisions gouvernementales en faveur de la France rurale depuis des décennies. En effet, dix-huit projets emblématiques sont retenus pour bénéficier d'enveloppes spécifiques, avec la création d'un loto du patrimoine mis en œuvre en septembre 2018.

La géographie essentiellement rurale des dix-huit projets emblématiques

Or la géographie de ces dix-huit projets est fort originale. Elle s'écarte du fréquent discours sur les vertus exceptionnelles supposées, et en réalité non prouvées, de la métropolisation[2] et de la métropolarisation[3], de l'idée selon laquelle le futur de la compétitivité de la France dans un monde globalisé tiendrait exclusivement à ses villes les plus peuplées que l'État, en conséquence, privilégie et favorise financièrement. Selon une vulgate dépassée du modèle centre-périphérie[4], le reste de la France n'aurait de vitalité qu'en bénéficiant de l'irrigation ou du ruissellement supposé des grandes villes. Aussi 22 territoires bénéficient d'un statut administratif de métropoles[5]. Pourtant la théorie du ruissellement n'a guère d'applications pratiques[6] et nombre d'exemples montrent que les territoires ruraux peuvent être innovateurs[7].

> « La France dispose d'un véritable pétrole, mieux qu'une source d'énergie : la diversité et la richesse de ses terroirs, au sein du plus vaste pays de l'Union européenne. »

Or la liste des dix-huit projets emblématiques proposée par Stéphane Bern inventorie des sites qui, non seulement, sont pratiquement tous dans des territoires de morphologie rurale, au sein de communes au nombre d'habitants limité, mais dans une France rurale éloignée des aéroports internationaux, des gares TGV et parfois même du réseau autoroutier. On trouve par exemple, en Bourgogne, dans le département de Côte d'Or, le château de Bussy-Rabutin sur la commune de Bussy-le-Grand qui compte 317 habitants selon le recensement de 2015[8]. En Corse, c'est le couvent Saint-François à Pino, commune de 151 habitants, sur la côte ouest du cap Corse, qui n'est pas la plus fréquentée de l'île. En Bretagne, c'est le fort Cigogne de Fouesnant dans l'archipel des Glénan situé au large du Finistère. En Normandie, dans le département de la Manche, le Château de Carneville se trouve sur une commune de 238 habitants. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, le pont d'Ondres dans les Alpes-de-Haute-Provence se situe à Thorame-Haute, commune de 233 habitants… Et, bien entendu, les cinq projets emblématiques dans chacun des cinq départements d'outre-mer sont fort éloignés de la métropole.

Une contradiction historique

Cela signifie-t-il que la France rurale va bénéficier d'une manne exceptionnelle grâce au loto du patrimoine et à condition que les Français plébiscitent ce loto en y jouant ? Ce n'est pas sûr. En effet, dans le même temps, les dotations financières de l'État aux communes rurales restent largement inférieures à celles des grandes villes, se sont abaissées et les contraintes faites aux départements limitent considérablement leurs possibilités d'aide à la restauration et à la vitalité culturelle du patrimoine rural.

La liste des dix-huit conduit à énoncer un autre regret[9]. En effet, elle a été établie en considérant la nouvelle délimitation des régions instaurée au 1er janvier 2016, après la suppression de neuf régions en France métropolitaine, d'où ce chiffre de dix-huit et non de vingt-sept, soit le nombre de régions avant 2016. Il en résulte, à l'examen de la géographie des projets, que plusieurs régions à fort substrat historique se trouvent exclues, car ayant été administrativement absorbées dans des régions plus vastes.

La liste de Stéphane Bern comprend donc une contradiction historique. Certes, elle s'appuie sur la longue histoire des territoires français et de leur patrimoine, en inventoriant dix-huit sites dont l'origine s'étale de la Gaule romaine au XIXe siècle et dont la nature patrimoniale est diversifiée (château, église, bâtiment militaire, équipement culturel, villa témoignant de l'art de la musique, maison témoignant de la littérature, infrastructures…). Mais elle ne met pas évidence la dimension patrimoniale de l'Alsace, de l'Auvergne, de la Champagne, de la Franche-Comté, du Languedoc, du Limousin, de la Flandre ou de l'Artois (c'est-à-dire le territoire correspondant *grosso modo* à l'ancienne région Nord-Pas-de-Calais). Formulons donc le vœu que la liste des projets emblématiques soit complétée pour surmonter l'apparente ignorance de plusieurs régions françaises historiques. Car la France dispose d'un véritable pétrole, mieux qu'une source d'énergie : la diversité et la richesse de ses terroirs, au sein du plus vaste pays de l'Union européenne.

1. Même si les mots « ruralité », « affaires rurales » ou « développement rural ont parfois été accolés à l'intitulé du ministre de l'Agriculture, selon une conception bien limitée de la ruralité.

2. Dumont, Gérard-François, « Une idéologie de la métropolisation ? », *Population & Avenir*, n° 722, mars-avril 2015 ;

3. Godet, Michel, Jarry, Bruno, Chabaud, Didier, « Innovation et territoires : les limites de la « métropolarisation » en France, *Population & Avenir*, mai-juin 2018.

4. Dumont, Gérard-François, « Territoires : le modèle "centre-périphérie" désuet ? », *Outre-Terre*, n° 51, 2017.

5. Soit douze métropoles de droit commun : Nice, créée dès la loi du 16 décembre 2010, Bordeaux, Brest, Grenoble, Lille, Montpellier, Nantes, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, puis Nancy ; trois métropoles à statut particulier : le Grand Paris, Lyon et Aix-Marseille ; et sept nouvelles métropoles résultant de la loi du 28 février 2017 : Clermont-Ferrand, Dijon, Metz, Orléans, Saint-Étienne, Toulon et Tours.

6. Poupard, Gilles, « Développement local et emploi productif : un monopole des métropoles ? », *Population & Avenir*, n° 725, novembre-décembre 2015. ; Zaninetti, Jean-Marc, « La crise et l'attractivité des villes : Paris en recul », *Population & Avenir*, n° 730, novembre-décembre 2016.

7. Dumont, Gérard-François, « La France des marges et l'indispensable attractivité des territoires », dans : Woessner, Raymond, *La France des marges*, Paris, Atlande, 2016.

8. Correspondant aux enquêtes de recensement 2013-2017.

9. Il n'y a en effet que dix-huit projets emblématiques devant bénéficier d'une aide prioritaire, même si la liste est complétée par 233 autres projets.